



**Mairie**  
**580 route des Boissonnets**  
**01290 BEY**  
**04.74.04.00.27 - email : mairie.bey@free.fr**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le 22 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

**Membres présents** : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Philippe MARECHAL Mmes Patricia GASTEBOIS, Agnès LAURENT, Angélique SAUTIER, Monsieur Alexandre DESPRAS, Monsieur Henri PORNON, Monsieur Karyl THEVENIN

**Membres Absents, Excusés** : Madame Emilie SANTE (Pouvoir à Monsieur Michel GADIOLET)

Membre en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Madame Agnès LAURENT a été élue secrétaire de séance.

---

Le Conseil Municipal réuni :

- Prend connaissance par visioconférence avec Mme Sophie GINTER de la société France Nature Environnement des avantages liés à l'extinction partielle de l'éclairage public :
  - \* Atténuateur de consommation
  - \* Impact positif pour la faune (déplacements plus actifs de la faune en début de nuit)
  - \* Impact positif sur la sécurité routière (les voitures roulent moins vite sans éclairage des routes)
  - \* Pas de répercussion sur le taux de délinquance
  - \* Baisse du taux d'incidence des dégradations

Un tour de table est fait pour recueillir les avis de chaque membre du conseil.  
Les avis sont favorables mais le dossier reste à finaliser.

- Approuve, à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 10 septembre 2021
- Approuve la demande de Monsieur le Maire de rajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative n°3
- Fait un point sur le bulletin municipal en cours d'élaboration.
- Décide d'allouer une subvention de 400 euros au Sou des écoles
- Décide de valider les panneaux à apposer aux espaces détente de Bey et de Chou d'Âne comme suit :

*Par arrêté municipal du 9 juillet 2021 :*

*Interdit de :*

*Fréquenter ces lieux après 22 heures.*

*Y pénétrer avec des cycles ou véhicules motorisés.*

*Produire ou diffuser de la musique ou des bruits amplifiés.*

*Utiliser des drones ou modélismes motorisés.*

*Fumer et consommer de l'alcool.  
Y pénétrer avec des animaux.*

*Ballon « futsal » pour le jeu au pied obligatoire sur les terrains de sport.  
Les infractions constatées seront verbalisées.*

- Décide de ne pas diffuser sur Panneau pocket le courrier reçu par l'organisme Capital Culturel Européen qui propose des immersions linguistiques, cet organisme étant privé.
- Prend connaissance de l'invitation à la commémoration du jeudi 11 novembre 2021 à 10h00 place de la mairie.
- Est informé du menu choisi pour le repas des anciens.
- Prend connaissance des travaux en cours :
  - \* par l'entreprise MOREL : travaux au cimetière terminés
  - \* par l'entreprise des pompes funèbres : il reste à enlever les tombes et mettre les cavurnes
- Décide, à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis de l'entreprise BERNIN pour un montant total de 5400 euros TTC pour les travaux sur les chemins et le pont secteur de Chou d'Âne.
- Décide, à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°3 nécessaire pour régler diverses factures de matériel (autolaveuse, désherbeuse par brossage) :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
COTE	OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT	COTE	LIBELLES	MONTANT
21578	36	Achat de matériel	+1500.00€			
2152	98	Sentiers de découverte	-1500.00€			
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		

- Prend connaissance des projets de travaux 2022 qui seront soumis à Assistance de Maîtrise d'Ouvrage :
  - \* Aménagement de la voirie du hameau des Baudets
  - \* Création d'un chemin piéton le long de la RD 96B
- Prend connaissance de la date des vœux du maire qui se tiendra le dimanche 09 janvier 2022 à la salle communale.
- Prend connaissance des nouvelles affiches élaborées par le peintre graffeur pour l'embellissement du transformateur.
- Prend connaissance des documents reçus par la Communauté de Communes de la Veyle concernant l'aide au transport des personnes âgées du territoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 17.

**PO Le Maire,  
Michel GENTIL  
L'adjoint  
Michel GADIOLET**

